



6^{ème} ÉDITION

Talents de Mode 2012

**LE TREMPLIN
DES CRÉATEURS**

Concours Talents de Mode 2012

Village des Créateurs – Passage Thiaffait – 19 rue René Leynaud 69001 Lyon

www.talentsdemode.com / contact@talentsdemode.com

Date limite de dépôt des dossiers : le 2 avril 2012

Dossier à déposer en 2 exemplaires imprimés + copie sur CD ou sur clé USB accompagnés de 3 produits.

PRESENTATION

Créé à l'initiative du Village des Créateurs, structure de développement économique des entreprises de Mode, Déco, Design Objets en Rhône-Alpes, le concours Talents de Mode a pour vocation de **promouvoir la création dans le domaine de la mode** et de **soutenir l'implantation et le développement de nouvelles entreprises de mode** dans le 1^{er} arrondissement de Lyon.

Le sens de la mode et de la création...

Talents de Mode est un concours destiné à découvrir et lancer les jeunes marques de mode de demain. Un concours qui met avant tout l'accent **sur le sens de la création, l'avant-gardisme, et l'imagination créative.**

Un véritable tremplin pour les jeunes créateurs de mode...

Une réelle opportunité pour créer et développer son projet d'entreprise grâce à **une mise en réseau optimale et un accompagnement personnalisé unique, créatif, financier et entrepreneurial** offert par le Village des Créateurs. Autant de soutiens, de conseils et de relais qui garantissent aux créateurs candidats, souvent débutants, **une vraie chance professionnelle.**

DEROULEMENT

Talents de Mode s'adresse à tout créateur, porteur de projet ou jeune entrepreneur ayant créé sa société dans les secteurs de la mode, du textile depuis le 1^{er} janvier 2011 ou désireux de le faire en 2012.

Qui peut présenter une candidature au concours ?

Talents de Mode est ouvert à toute personne, **sensible à la création et à l'univers de la mode**, quel que soit sa nationalité, son statut, sa situation professionnelle, parlant français ou anglais, âgée de 18 ans minimum au 1^{er} janvier 2012 et souhaitant créer sa société au Village des Créateurs, Passage Thiaffait, dans le 1^{er} arrondissement de Lyon.

Talents de Mode s'adresse aussi aux jeunes entreprises créées après le 1^{er} janvier 2011.

Le projet peut être porté par une équipe, à condition de nommer un représentant.

Comment présenter une candidature ?

Le candidat doit remplir le dossier de candidature et joindre tous les éléments d'information relatifs au projet d'entreprise. Il s'agit de joindre notamment un descriptif du projet, un plan de développement de l'entreprise à deux ans, les conclusions de l'étude de marché, des visuels et/ou des croquis de collection, du look-book, le dossier de presse et tout élément relatif à votre communication. Veuillez-vous référer à la page « Pièces à joindre au dossier ».

Le dossier de candidature devra être déposé en 3 exemplaires (2 exemplaires imprimés et un exemplaire sur CD ou sur clé USB) accompagné de 3 produits.

Il doit être envoyé par la Poste avant le lundi 2 avril 2012 (le cachet de la poste faisant foi) ou déposer au bureau du VDC, Passage Thiaffait 19 rue René Leynaud au plus tard à 18h.

Comment se déroule le processus de sélection ?

Après une présélection des dossiers, les candidats dont les dossiers auront été retenus par un premier jury seront invités à venir présenter leur projet devant un second jury en mai 2012 (date à confirmer). Ce second jury, après avoir rencontré les candidats sélectionnés, désignera un lauréat.

Le jury final

Le Jury, **présidé par une personnalité de la mode**, est composé d'acteurs incontournables du secteur mode, de créateurs, de journalistes de la presse mode et professionnelle, de représentants de la Fédération Française du Prêt-à-Porter Féminin, des Chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers), de spécialistes de l'entrepreneuriat...

Les prix du concours

Le prix Talents de Mode 2012 est un prix d'une **valeur de 22 000 euros**. Cette dotation comprend :

- **Un atelier-boutique au Village des Créateurs à Lyon Passage Thiaffait pendant 23 mois** dont les 12 premiers mois d'occupation sont offerts ; les 11 suivants sont financés à hauteur de 50%, (soit une valeur de 7 000 euros.)
- **Un chèque de 5 000 euros** pour la création et l'installation de l'entreprise.
- Un **accompagnement personnalisé au développement de l'entreprise** (valeur de 6 500 euros.)
- Un espace sur un salon professionnel de Mode (valeur 3 500 euros)

Un prix Coup de cœur du jury peut être également décerné à un autre candidat : il s'agit d'une adhésion au Village des Créateurs et à ses différents services d'accompagnement, offerte pendant un an.

FICHE A COMPLETER

Marque :

Candidat (si équipe, merci de désigner un référent)

Nom

Prénom

Sexe M F

Date et lieu de naissance

Adresse

Cp / Ville

Téléphone

Portable

E-mail

Situation professionnelle

Niveau de formation

Formation et expérience professionnelle
(merci de fournir un CV détaillé)

Equipe (identifier chacun des membres)

Membre1

Nom / Prénom

Date de naissance

Sexe M F

Situation professionnelle

Formation / compétences

Membre 2

Nom / Prénom

Date de naissance

Sexe M F

Situation professionnelle

Formation /compétences

Membre 3

Nom / Prénom

Date de naissance

Sexe M F

Situation professionnelle

Formation /compétences

Selon votre cas, merci de compléter :

> **Société en cours de création**

Date prévue de la création d'entreprise :

> **Société créée après le 01/01/11**

Dénomination Sociale :

Activité :

N° SIRET :

Date de création de l'entreprise :

Ressortissant Chambre des Métiers, Chambre du Commerce et de l'Industrie ou autres :

Projet d'entreprise

Intitulé :

Description du projet d'entreprise :

Comment avez-vous eu connaissance du concours ?

Le candidat s'engage sur l'honneur à garantir la sincérité et la véracité des informations qu'il fournit, toute imprécision ou omission susceptible d'introduire un jugement erroné entraînera l'annulation du dossier de candidature ou l'exclusion du candidat.

Je certifie exact les éléments renseignés dans ce dossier.

Date et signature

PIECES A JOINDRE

Description du projet

- Présentation du concept
- Description de la ou des collection(s), du service ou de la technologie (fournir des photographies ou des croquis de la ou des collection(s))
- Description des étapes prévisionnelles de développement de l'entreprise
- Provenance et montant du capital financier mis en œuvre par le candidat
- Statut envisagé

Marché visé

- Les conclusions de l'étude de marché
- Eléments de différenciation face à la concurrence

Moyens de développement

- Besoins en moyens techniques et technologiques
- Plan de communication

Budget prévisionnel

- Estimation des recettes et dépenses prévisionnelles sur 2 ans
- Besoins financiers pour assurer le développement de l'entreprise

Motivation et qualités personnelles

- CV détaillé du candidat et de chaque personne de l'équipe (si équipe)
- Diplômes
- Description des motivations et des atouts du candidat

Votre dossier devra être impérativement déposé en 2 exemplaires imprimés avec copie sur CD ou sur clé USB et accompagné de 3 produits avant le lundi 2 avril 2012 à 18h au VDC, Passage Thiaffait, 19 rue René Leynaud 69001 Lyon

REGLEMENT

Article 1 Présentation

Le concours Talents de Mode est organisé par le Village des Créateurs. Son objectif est de soutenir la création, l'implantation et le développement de nouvelles entreprises de mode à Lyon, dans le 1^{er} arrondissement.

Article 2 Participants

Peuvent participer au concours toutes personnes physiques, quel que soit leur nationalité, statut et situation professionnelle, parlant français ou anglais.

Les candidats doivent être âgés de 18 minimum au 1^{er} janvier 2012 et présenter un projet de création d'entreprise dont l'activité est liée aux métiers de la mode et du textile. Le projet peut être le fruit d'une équipe.

Les sociétés créées après le 1^{er} janvier 2011 peuvent également concourir.

Un seul dossier doit être déposé par personne, par société ou par équipe. De plus, chaque candidat doit être représenté par un seul mandataire qui sera seul habilité à déposer le dossier de candidature et à représenter sa société ou son équipe.

Ne peuvent concourir : les personnes membres du jury, leur famille proche (conjoint, ascendants, descendants) ainsi que les salariés et responsables des organisations professionnelles partenaires de l'opération. Ne peuvent concourir également les entreprises déjà installées au Passage Thiaffait.

Article 3 Quel projet d'entreprise ?

Les candidats doivent présenter un projet d'entreprise dont l'activité sera directement liée au secteur mode textile habillement. Sont compris dans cette définition :

- les entreprises de l'habillement (créateurs, marques...)
- les entreprises d'accessoires (maroquinerie, bijouterie...)
- les entreprises textiles (conception, impression, fabrication de tissus ou objets textiles)
- ...

Cette liste n'est pas exhaustive ; le jury pourra sélectionner une entreprise n'entrant pas précisément dans ces catégories mais présentant une forte spécialisation mode.

Article 4 Composition du dossier

Les candidats devront obligatoirement remplir le dossier de candidature et fournir certaines informations relatives à leur projet d'entreprise : description détaillée du projet, les conclusions de l'étude de marché, business plan, compte d'exploitation prévisionnel, état des besoins financiers, humains et capitalistiques, des photographies ou des croquis de la ou des collection(s). Ils devront également fournir trois produits lors du dépôt du dossier.

Les candidats doivent également fournir les documents relatifs à leur formation (diplômes) et leur parcours professionnel (CV)

Chaque candidat ne peut présenter qu'un seul projet.

Le dossier de candidature est disponible auprès du :

Village des Créateurs - Passage Thiaffait -19 rue René Leynaud 69001 Lyon
et téléchargeable sur www.talentsdemode.com

Concours Talents de Mode 2012

Village des Créateurs – Passage Thiaffait – 19 rue René Leynaud 69001 Lyon

www.talentsdemode.com / contact@talentsdemode.com

Date limite de dépôt des dossiers : le 2 avril 2012

Dossier à déposer en 2 exemplaires imprimés + copie sur CD ou sur clé USB accompagnés de 3 produits.

Les candidats s'engagent sur l'honneur à garantir la sincérité et la véracité des informations qu'ils fournissent, toute imprécision ou omission susceptible d'introduire un jugement erroné entraînera l'annulation du dossier de candidature ou l'exclusion du candidat.

Article 5 Retrait des dossiers

Les candidats pourront demander le dossier de participation ainsi que le règlement du concours sur le site internet à l'adresse suivante : www.talentsdemode.com. Ils pourront également le retirer au centre de ressources du Village des Créateurs, Passage Thiaffait, 19 rue René Leynaud 69001 Lyon ou le demander par mail à contact@talentsdemode.com

Article 6 Dépôt de règlement chez un huissier

Bien que le concours Talents de Mode ne s'adresse pas aux consommateurs, le présent règlement a été déposé chez un Huissier de Justice : Alain Dodet, 69 bd des Canuts 69004 Lyon.

Le règlement est communiqué à toute personne qui en fait la demande auprès de l'organisateur le Village des Créateurs.

Les frais postaux d'usage seront remboursés au candidat à sa demande.

Article 7 Dépôt des dossiers

Les dossiers seront envoyés par courrier ou déposés, **en 3 exemplaires (2 exemplaires imprimés et un exemplaire sur CD ou sur clé USB) sous pli fermé et accompagnés de 3 produits, au plus tard lundi 2 avril 2012 à 18h** au Village des Créateurs, Passage Thiaffait, 19 rue René Leynaud 69001 Lyon, **le cachet de la poste faisant foi.**

Tout dossier incomplet ou non reçu à la date de clôture sera refusé.

Les dossiers complets et répondant aux critères du règlement seront étudiés par le Jury. Après une première sélection des dossiers, les candidats pré-sélectionnés seront convoqués devant le Jury qui se réunira courant mai ou juin. Aucune dérogation ne sera acceptée.

Article 8 Modalités de sélection et critères

Après une présélection des projets, les candidats dont les dossiers auront été présélectionnés seront invités à venir présenter leur projet devant le Jury.

Les décisions de présélection et du Jury sont souveraines. Elles ne pourront faire l'objet d'aucune réclamation et ne seront pas susceptibles de recours par les candidats.

Les critères de sélection des candidats par le Jury seront notamment les suivants :

- caractère mode du projet,
- caractère original et novateur du projet,
- faisabilité économique et viabilité de l'entreprise,
- qualité de la préparation de chaque projet,
- pertinence tant sur le plan commercial que financier et humain,
- qualité des produits présentés et des visuels.

Les dossiers seront également sélectionnés en fonction de leur lisibilité. Tout dossier raturé ou incomplet ne sera pas retenu.

Article 9 Composition du jury

Le Jury, présidé par une personnalité de la mode, est composé de leaders d'opinions et acteurs incontournables du secteur mode, de créateurs, de journalistes de la presse

Concours Talents de Mode 2012

Village des Créateurs – Passage Thiaffait – 19 rue René Leynaud 69001 Lyon

www.talentsdemode.com / contact@talentsdemode.com

Date limite de dépôt des dossiers : le 2 avril 2012

Dossier à déposer en 2 exemplaires imprimés + copie sur CD ou sur clé USB accompagnés de 3 produits.

mode et professionnelle, de représentants de la Fédération Française du Prêt-à-Porter Féminin, des Chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers), de spécialistes de l'entrepreneuriat...

Aucun quorum n'est exigé pour la délibération du Jury. Il est rappelé que toutes les décisions du Jury sont souveraines et qu'elles ne sont pas susceptibles de recours par les candidats.

Article 10 Description des prix

Le Jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix dans le cas où il jugerait la qualité des projets insuffisante.

> Le lauréat se verra attribuer un prix cumulatif **d'une valeur de 22 000 euros** :

- Un atelier-boutique au Village des Créateurs pendant 23 mois avec la gratuité des 12 premiers mois. Prise en charge des loyers (hors charges (EDF, Télécom...) et hors frais) des 12 premiers mois et des contributions mensuelles au centre de ressources. Les 11 mois suivants sont financés à hauteur de 50%. *Valeur : 7000 euros (sept mille euros) environ, suivant la surface du local attribué.*
et
- Un chèque de 5000 euros (cinq mille euros) aidant à la création, au dépôt des statuts de l'entreprise et au développement de celle-ci. Soit 2500 euros (deux mille cinq cents euros) dans les 3 mois qui suivent l'installation du candidat au Village des Créateurs et 2500 euros (deux mille cinq cents euros) 6 mois après l'installation et sur présentation du dépôt ou du transfert des statuts de l'entreprise dans le 1^{er} arrondissement de Lyon ou l'immatriculation au Registre du Commerce de Lyon ou à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône.
Ces 2500 euros (deux mille cinq cents euros) ne seront donnés que si l'entreprise est créée ou transférée à Lyon dans le 1^{er} arrondissement.
et
- Un accompagnement au développement de la marque offert pendant 1 an et financé à 50% les 11 mois suivants (valeur : 6500 euros).
et
- Un espace sur un salon professionnel de mode (valeur : 3500 euros).

Les différents éléments du prix sont indissociables. Ils doivent être acceptés dans leur intégralité.

> Un **prix Coup de cœur** du jury peut être également décerné : une adhésion au Village des Créateurs et à ses différents services d'accompagnement, offerte pendant un an.

Article 11 Remise des prix

La remise des prix aura lieu à Lyon au Village des Créateurs en septembre 2012. La présence du ou des lauréats est obligatoire.

L'installation du lauréat dans son local au Village des Créateurs se fera avant cette date.

Article 12 Calendrier

Lancement du concours : novembre 2011

Date limite de dépôt des dossiers : 2 avril 2012

Présélection : 2^e quinzaine d'avril 2012

Convocation des candidats présélectionnés : début mai 2012

Jury de sélection : courant mai 2012

Remise des prix : septembre 2012

Ces dates sont susceptibles d'être modifiées à tout moment par les organisateurs qui en informeront les candidats.

Concours Talents de Mode 2012

Village des Créateurs – Passage Thiaffait – 19 rue René Leynaud 69001 Lyon

www.talentsdemode.com / contact@talentsdemode.com

Date limite de dépôt des dossiers : le 2 avril 2012

Dossier à déposer en 2 exemplaires imprimés + copie sur CD ou sur clé USB accompagnés de 3 produits.

Article 13 Confidentialité

Le contenu technique des dossiers de candidature et les délibérations du Jury restent confidentiels.

Les organisateurs se réservent le droit de diffuser une information sur les entreprises sélectionnées (citations des entreprises, présentation de leur démarche...) lors de manifestations en rapport avec le concours dans le respect des dispositions de l'article précédent.

Article 14 Propriété intellectuelle

Chaque candidat autorise les organisateurs du concours et l'ensemble des partenaires à se référer à leurs noms, signes distinctifs et projets à des fins de relations publiques et de communication.

De même, chaque candidat déclare être titulaire des droits de propriété intellectuelle relatifs au projet présenté dans le cadre du présent concours de telle sorte que les organisateurs ne puissent être recherchés et qu'ils ne puissent être inquiétés en aucune façon à ce sujet.

Les candidats autorisent le Village des Créateurs et ses partenaires à reproduire, représenter tout ou partie des créations, photographies, éléments visuels ou sonores créés ou fournis par les candidats, et ce pour la durée du concours ainsi que les deux années qui suivront son terme, à des fins de promotion du concours et de l'activité du Village des Créateurs.

Article 15 Obligations

La participation au concours et le dépôt d'un dossier impliquent l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Les candidats s'engagent à participer à toutes opérations de relations publiques et de presse relatives au concours. L'absence du candidat, sans justificatif réel et sérieux, pourra entraîner la disqualification de ce candidat.

En cas d'irrégularité ou de manquement au présent règlement, le Jury se réserve la possibilité de retirer le prix attribué au lauréat.

Les candidats s'engagent à répondre aux demandes d'informations du Jury et se rendre aux entrevues organisées par le Jury ou le Village des Créateurs.

Le lauréat s'engage :

- à s'implanter physiquement au sein du Village des Créateurs du Passage Thiaffait à Lyon
- à immatriculer son entreprise à Lyon, dans le 1^{er} arrondissement
- à accepter la convention d'accompagnement du Village des Créateurs (disponible en consultation auprès du centre de ressources du Village des Créateurs, Passage Thiaffait, 19 rue René Leynaud, 69001 Lyon)
- à s'investir activement dans la mise en place et le développement de son projet d'entreprise.
- à répondre aux sollicitations du Village des Créateurs pour le suivi de son activité.

Article 16 Responsabilités

Les organisateurs se réservent le droit de modifier à tout moment le présent règlement, et d'écourter, de proroger voire d'annuler le concours «Talents de Mode» si les circonstances l'exigeaient. La responsabilité des organisateurs ne saurait dès lors être engagée de ce fait.

Concours Talents de Mode 2012

Village des Créateurs – Passage Thiaffait – 19 rue René Leynaud 69001 Lyon

www.talentsdemode.com / contact@talentsdemode.com

Date limite de dépôt des dossiers : le 2 avril 2012

Dossier à déposer en 2 exemplaires imprimés + copie sur CD ou sur clé USB accompagnés de 3 produits.

Article 17 Données Personnelles

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 06/01/1978, les candidats disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant en écrivant à l'adresse figurant à l'article 4 du présent règlement. Les renseignements communiqués par les candidats sont destinés à la gestion du présent concours et notamment à la remise des prix.

Article 18 Différends

Le présent concours est régi par la loi française.

Tout différend qui viendrait à naître sera réglé par le Jury.

Toute action en justice devra être portée devant les juridictions compétentes du ressort de la Cour d'Appel de Lyon.